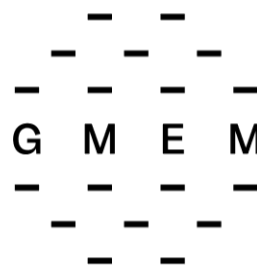




ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	Parcours Création - GMEM	
PARTENAIRE	GMEM	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
Lycée (tous niveaux)	Marseille et alentours	Musique (Musique de création)
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
<p>Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</p> <p>Échanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture</p> <p>Appréhender des œuvres et des productions artistiques</p>	<p>Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</p> <p>Mettre en œuvre un processus de création</p> <p>Concevoir et réaliser la présentation d'une production</p> <p>S'intégrer dans un processus collectif</p> <p>Réfléchir sur sa pratique</p>	<p>Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</p> <p>Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</p> <p>Mettre en relation différents champs de connaissances</p> <p>Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre</p>
Œuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
<p>Découverte du répertoire associé aux actions et spectacles proposés, exploration d'œuvres... Découverte des locaux du GMEM et des professionnels y travaillant. Rencontre et travail avec un artiste ou un compositeur.</p>	<p>Selon les modules (de 3h à 20h) Travail d'improvisation ou de création avec un compositeur. Production d'une œuvre artistique : installation, performance, concert.</p>	<p>Développer l'esprit créatif et susciter la participation de chacun des élèves dans le cadre d'une production collective. Apporter de nouvelles connaissances techniques afin de mieux écouter et recevoir les œuvres de création musicale</p>

PRÉSENTATION DU PROJET

Le Parcours Création a pour objet de familiariser les lycéens avec les musiques de création (musiques contemporaines, expérimentales, électroacoustiques ou électroniques...).

Décliné en plusieurs phases sur une année scolaire, il vise à offrir des clés d'écoute et de compréhension mais aussi à éveiller leur sensibilité artistique.

Les différentes étapes du parcours sont composées en concertation avec les enseignants, parmi un choix de propositions organisées tout au long de l'année scolaire (atelier découverte des musiques électroacoustiques, écoutes commentées, concert/spectacle).

Le fil rouge de ce parcours est l'atelier de création animé par un compositeur associé au GMEM-CNCM-Marseille qui vient irriguer l'ensemble des propositions.



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

- Ateliers Création (de janvier à mai / adaptable)

Le GMEM fait le choix avec les enseignants intéressés, d'un compositeur adapté pour développer un projet de création en fonction de leurs demandes.

Le projet artistique est ensuite élaboré en échange avec l'artiste, les enseignants et les élèves : au cours d'une vingtaine d'heures d'ateliers, les élèves sont amenés à produire une œuvre artistique - installation, performance, concert.

Les élèves participent ainsi à la création d'un projet musical et deviennent à la fois compositeurs, interprètes et techniciens.

Chaque création fait l'objet d'une présentation finale en public, au sein de l'établissement ou dans l'un des espaces de diffusion du GMEM.

Durée : environ 20h d'ateliers.

A la charge de l'établissement : tarif et budget sur demande*

- Atelier de découverte des musiques électroacoustiques (en novembre)

Cet atelier de pratique propose aux élèves et enseignants de venir passer une demi-journée dans les studios du GMEM, pour une séance de découverte des outils et des langages de la création musicale d'aujourd'hui. Par un travail autour de l'improvisation et de la manipulation d'objets sonores, les participants sont amenés à explorer les différents univers qui constituent les musiques électroacoustiques, électroniques et expérimentales.

À partir de sons concrets, synthétiques et du détournement d'instruments, les élèves sont initiés à la création musicale collective, et sensibilisés à l'écoute à travers les technologies de l'électroacoustique (spatialisation et transformation sonore notamment).

Durée : 3h

A la charge de l'établissement : tarif sur demande*

- Écoutes commentées (en février ou mars)

Les Écoutes Commentées sont des moments de rencontre et de partage avec un compositeur associé au GMEM : une belle occasion de découvrir, dans des conditions originales, des univers artistiques singuliers et exigeants.

Immergés dans un dispositif sonore, les élèves découvrent les musiques électroacoustiques d'hier et d'aujourd'hui diffusées sur un orchestre de hauts-parleurs.

Chaque œuvre diffusée est entremêlée d'échanges et de commentaires d'écoutes avec le compositeur.

Le programme spécifique choisi par le compositeur peut-être envoyé aux enseignants, en amont de l'écoute, en vue de préparer les élèves à leur venue.

Durée : 1h30

A la charge de l'établissement : 4 euros par élèves*

- Spectacle en séance scolaire, à choisir parmi la programmation du Festival Propagations (mai)

Les enseignants sont invités à choisir dans la programmation un spectacle auquel assister avec leur classe. Des temps de médiation sont proposés en amont en classe pour préparer les élèves à leur venue au spectacle. Les représentations proposées ainsi que les répétitions sont organisées en temps scolaire.

Durée : 1h

A la charge de l'établissement : 4 euros par élèves*

CONTACTS

Arnaud Julien, Chargé du pôle Transmission

mail : arnaud.julien@gmem.org

Tél : 04 96 20 60 18

Adresse :

GMEM - Centre National de création musical

Friche la Belle de Mai, 41 Rue Jobin, 13003 Marseille

Plus d'informations sur nos projets : <https://gmem.org/publics/scolaires/>

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prénom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Une offre pass culture pourrait être associée à ce projet pour les classes de la 4e à la terminale. Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.